

Interpellation

Article 33 du règlement du Conseil Général – L'interpellation

1. Chaque membre du Conseil général peut, en dehors des séances plénières, interpellier le Conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général.

2. L'interpellation, brièvement motivée, est adressée au Conseil municipal par écrit ou voie électronique par l'intermédiaire du bureau restreint du Conseil général au moins 30 jours avant une séance plénière. Elle est jointe à la convocation de la séance du Conseil général.

3. L'interpellation doit être développée et une réponse doit y être apportée, lors de la séance qui suit à l'exception des plénums ayant lieu la même semaine.

4. La discussion générale est ouverte après la réponse du Conseil municipal.

Dépositaire : Nathalie Pitteloud Rey, les Verts - Pierre Schertenleib, PS

Date du dépôt : 05.09.2025

Sujet : Stade de Tourbillon

Durant cet été, deux articles parus dans le Nouvelliste concernant le futur stade de Tourbillon ont attiré notre attention. Le premier traitait d'une certitude : la ville détruira l'actuel stade de Tourbillon quand Christian Constantin aura construit, seul, son infrastructure à 450 millions de francs. Le deuxième article s'interrogeait sur la probabilité ou non d'un vote du Conseil général ou des citoyens sédunois sur l'octroi des terrains dédiés à la construction du futur stade. Face à ces déclarations et à l'incertitude du financement de la Ville en lien avec ce projet, les groupes des Verts et du Parti Socialiste du Conseil général se questionnent sur le bienfondé de cette réalisation.

L'idée de construire un nouveau stade ou de moderniser le stade de Tourbillon actuel pour le FC Sion est un projet de longue date et ces deux options devaient, selon la Municipalité, partir avec des chances égales. Des groupes de travail seraient formés, avec des spécialistes en leur sein, pour évaluer quelles seraient les options idéales, notamment en tenant compte du contexte spécifique lié aux discours médiatiques de Christian Constantin. Fortement intéressé par ce projet de stade, Monsieur Constantin menaçait à plusieurs reprises de retirer le FC Sion du football professionnel, si le mandat ne lui était pas attribué. De nombreux articles dans la presse régionale, nationale et autres médias peuvent en témoigner. Dans sa conception initiale, le projet s'inscrivait dans un schéma classique de partenariat public-privé (PPP), tel qu'on le voit fréquemment pour des infrastructures d'intérêt public.

Une fois le choix porté sur une des deux options, soit « relookage » soit nouveau stade, serait mis sur pied un appel d'offre, qui aurait permis à des entreprises spécialisées dans ce genre de travaux, d'offrir un choix de projets à évaluer. Une recherche de financements privés aurait ensuite pu débuter. Or les événements ne se sont pas déroulés ainsi. Un accord, formalisé par une lettre d'intention signée en janvier 2024, entre la Ville de Sion, l'État du Valais, l'Association valaisanne de football et le FC Sion, visant à pérenniser le football d'élite dans le canton, vient brouiller les cartes.

Que dit ce premier accord ? Le budget pour le futur stade était initialement estimé à CHF 150 millions. Le financement devait se répartir entre plusieurs parties. Christian Constantin, président du FC Sion et concepteur du projet, s'était engagé à investir

jusqu'à CHF 50 millions. La contribution des entités publiques était également prévue : l'État du Valais était prêt à financer 30% du budget, ce qui aurait représenté environ CHF 45 millions. Le solde, soit CHF 55 millions, devait être assuré par les investissements immobiliers prévus par Christian Constantin sur les terrains adjacents. Ce modèle reflétait une volonté partagée de moderniser les infrastructures sportives du canton en combinant des capitaux publics et privés.

Mais, la donne a radicalement changé avec l'annonce de juin 2025. Le projet a été revu à la hausse, tant en termes d'ambition que de coût, passant d'un budget initial de CHF 150 millions à une nouvelle estimation de CHF 450 millions. Le changement le plus notable réside dans le mode de financement du stade lui-même. Christian Constantin a déclaré publiquement qu'il financerait la totalité du stade sans aucune participation financière publique de l'Etat du Valais. Le Martignerain a justifié ce revirement en qualifiant d'inélégant de demander un subventionnement public après la catastrophe de Blatten.

En ce qui concerne la Ville, elle ne vendrait aucune parcelle mais accorderait des terrains sous forme de droit de superficie. Comment évaluer le montant exact de la valeur de ces terrains ? Est-ce que le Conseil général ou la population, par le biais d'un référendum, aura son mot à dire sur le gigantisme proposé par un seul homme prêt à transformer tout un quartier vivant et offrant des activités ludiques et culturelles accessibles à toutes et tous ? Est-ce que notre Municipalité est prête à mettre en échec notre système démocratique en donnant un blanc-seing à ce promoteur ?

Au vu de ce qui précède, les groupes des Verts et du Parti Socialiste estiment que ce projet demande des réponses claires et précises de la part de la municipalité :

Pour quelles raisons la ville n'a pas opté pour la première solution (stade à CHF 150 millions), avec un financement public-privé ?

Quelles zones exactes autour du stade actuel ont été promises à Christian Constantin ?

Dans le cas où les zones comprennent le jardin des neiges, la patinoire, le centre de tennis, le manège : qu'en adviendraient-ils ?

A quoi serait voué la parcelle du stade actuel une fois détruit ? qui financera sa démolition ?

Christian Constantin, faisant passer l'aspect sportif au second plan avec un stade dédié avant tout aux spectacles, nomme dans son projet la création d'un hôtel et d'une zone commerciale : est-ce qu'une étude de marché a été demandée pour en évaluer les besoins ?

Connaît-on les sources de financement du promoteur pour ce gigantesque projet ?